

III. Exemple de plan de prévention et exemples de travaux occasionnant des risques d'interférence

PLAN de PRÉVENTION

art. R. 4511-1 à R. 4514-10 du code du travail

Entreprise utilisatrice (Client)	Entreprise extérieure
Raison sociale	Raison sociale
Représentée par	Représentée par
Coordonnées	Coordonnées
Téléphone	Téléphone

Localisation de l'intervention

Visites préalables oui/non dates

Intervention(s) CHSCT oui/non

Description sommaire de la nature de l'intervention

Effectif maxi de l'entreprise extérieure

Date et durée de validité du plan - Horaires d'intervention

Observations particulières

Signature des intervenants (entreprise utilisatrice et entreprise extérieure, pour prise en compte du présent plan de prévention).

ORGANISATION *des* SECOURS

QUALIFICATIONS REQUISES *par les* SALARIÉS

MOYENS MIS à DISPOSITION

Numéros	Personnes à prévenir	Comment ?
1		
2		
3		
Exemple : 15	Secours	Portable
Organisation des premiers secours Matériels (localisations et consignes d'utilisation), compétences, accès secours extérieurs, évacuation, etc.) _____ _____ _____ _____ _____		

Formations, qualifications, autorisations, habilitations et aptitudes médicales requises pour l'intervention

Moyens matériels mis à disposition de l'entreprise extérieure
(locaux, produits ou matériels de l'entreprise utilisatrice)

Autres observations

ANALYSE des RISQUES

Dans un premier temps, identifier les familles de risques concernées par la coactivité des deux entreprises. Pour ces dernières, détailler chaque risque en indiquant leur nature, localisation, fréquence de survenance. Les risques seront inscrits par ordre décroissant d'importance. Pour vous aider dans cette analyse, vous trouverez quelques repères sous chaque famille de risques.

Présence d'éléments contenant de l'amiante sur ou à proximité des lieux d'intervention

OUI NON L'entreprise utilisatrice remettra le diagnostic amiante à l'entreprise extérieure.

Risques liés à la circulation interne OUI NON

- Accès aux abords de l'entreprise utilisatrice : zone de parking des véhicules (proximité du lieu de déchargement), consignes particulières de circulation routière dans l'enceinte de l'entreprise utilisatrice.
 - Accès au lieu de prestation ou sa réalisation : la prestation s'effectue dans une zone de niveau ou avec dénivellation. Dans les deux cas :
 - état des sols et des revêtements, encombrement d'objets de petite hauteur susceptibles d'être enjambés, objets présentant une arête susceptible d'accrochage ou de lésions ;
 - nature des chaussures utilisées, conditions d'adhérence avant, pendant et après la prestation ;
 - conformité des équipements des escaliers, état des marches, main courante, portes (locaux ou ascenseurs) : fermeture à rappel, visibilité de part et d'autre jusqu'à sens d'ouverture.
- Facteurs augmentant le risque : ports de charges et manutentions manuelles, mauvais éclairage, insuffisance de ventilation ou espace exigu, méconnaissance des lieux, etc.

Risques de chutes en hauteur OUI NON

- Dans son accès ou sa réalisation :
- la prestation s'effectue dans un milieu ou dans des conditions amenant le salarié à utiliser un moyen quelconque d'élévation mobile ;
 - la prestation s'effectue de plain pied mais à proximité d'un vide non protégé ;
 - la prestation s'effectue dans une zone ou dans des conditions telles qu'un objet puisse tomber sur le salarié.
- Facteurs déterminants dans la gravité de la lésion ou dans la survenance : hauteur, port de charge, éclairage, exigüité du lieu, insuffisance de ventilation ou espace confiné, caractéristiques propres au salarié (état de santé, sujet au vertige, etc.)

Risques liés aux produits chimiques OUI NON

- *Produits amenés par l'entreprise extérieure* : toxicité par inhalation ou exposition cutanée (+ risque incendie explosion) : estimer la probabilité de survenance et la gravité.
- *Produits en usage dans l'entreprise utilisatrice par son process ou ses utilités* : toxicité par inhalation ou exposition cutanée (+ risque incendie explosion) : estimer la probabilité de survenance et la gravité.
- *Compatibilité au stockage, en utilisation et en élimination des produits cités aux deux points précédents (y compris, par exemple : chiffons imbibés)*. Produit acide + eau de javel = dégagement de chlore.
- *Risques liés à la combinaison d'un produit neutre pris isolément et susceptible de toxicité en présence d'un autre produit.*
Facteurs déterminants : température ou proximité d'une source de chaleur permanente ou occasionnelle, ventilation insuffisante, méconnaissance des voies de pénétration des produits, contenant inapproprié (poids, dispositif de déversement...), sous-contenant inadapté (non étiqueté, de fortune...), transfert du produit depuis le contenant (bidon) vers son point d'utilisation (flacon, chiffon...) etc.

ANALYSE des RISQUES

Risques électriques OUI NON

Composantes du risque : caractéristiques de l'installation (mise à la terre, protection différentielle, état des connecteurs, câbles...), caractéristiques de l'environnement (milieu humide ou contacts potentiels humides (les mains...), nettoyage du matériel.
Facteurs déterminants potentiels : travail isolé, méconnaissance des risques.

Risques liés aux manutentions manuelles OUI NON

Composantes du risque : nature des mouvements, répétitivité, efforts engendrés. Exemple : manutentions de charges : masse, préhension, mouvements.
Facteurs déterminants : infrastructures de l'entreprise utilisatrice (escaliers, bennes, etc.), ambiance de travail, circulation interne.

Risques biologiques OUI NON

En général, au moins les risques auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise utilisatrice. Milieux médicaux et de la recherche : risques infectieux liés au sang (AES), aux tissus, aux récipients et tous équipements de travail au contact de substances.
Risques particuliers : légionella, acariens (allergie, asthme).

Risques incendie/explosion OUI NON

Composants : carburant, comburant, source de chaleur ou apport d'énergie.
• *apport d'énergie* : flamme, étincelles, frottement (issus de l'électricité statique, fermentation, chocs, cigarettes)
• *carburants* : toute matière combustible, bois, papier, produits chimiques stockés ou répandus, empoussièrément
• *comburant* : l'air en général, mais parfois des substances chimiques actives stockées dans l'entreprise utilisatrice.

Risques liés à la coactivité (entreprise utilisatrice - entreprise extérieure) OUI NON

Identifier dans cette rubrique si la prestation prévue par l'entreprise extérieure augmente des risques existants ou génère des risques supplémentaires pour l'entreprise utilisatrice et réciproquement. Ne pas omettre tout ce qui concerne les circulations d'engins ou de véhicules.

ANALYSE des RISQUES

Risques générés par les nuisances rencontrées OUI NON
 (bruit, température, espace confiné, éclairage, rayonnements, poussières, etc.)

En général, risques aggravants et concourants surtout en combinaison entre eux. L'élément essentiel d'appréciation du risque est la nature de l'activité (physique ou intellectuelle : amplification des effets du risque ou non), la durée d'exposition et les niveaux s'ils sont pertinents.

La capacité de se soustraire aux risques liés à l'ambiance est un élément important de l'analyse. Exemple : local frais si ambiance chaude, etc.

Quand l'ambiance présente des facteurs aléatoires ou imprévisibles, envisager les conditions extrêmes. Exemple : météo au travers de tous ces paramètres : vent, température, pluie, neige, verglas, exposition au soleil, etc.

- Humidité, température
- Espace confiné, ou travail en volume à faible renouvellement d'air ou en pollution accélérée.
 L'appréciation se fait en fonction de l'activité, de la nature de la pollution : risque d'anoxie, pollution de l'air liée aux travaux (cf. risques chimiques et biologiques etc.)
- Éclairage : appréciation en général de l'insuffisance ou de l'excès, de la position du ou des points de commande, jusqu'à l'adéquation de sa conception avec la tâche à effectuer (exemple : alimentation TBTS pour des tâches avec risques d'électrisation), appréciation de l'incidence de l'éclairage naturel ou artificiel par rapport à la tâche.
- Rayonnements : travaux à proximité de générateurs d'ondes électromagnétiques (radio, infra-rouge, UV, micro-ondes, etc.).
 Exemple : proximité d'une antenne relais de radiotéléphonie, d'un transformateur, d'une source radioactive (domaine médical par exemple), tirs de radiographie de soudure.

Autres risques non mentionnés par ailleurs (agression, travailleur isolé, etc.) OUI NON

Partir des risques identifiés dans l'activité de l'entreprise utilisatrice et dans les activités de l'entreprise extérieure (cf. support stable d'évaluation des risques conformément aux art. R. 4121-1 et suivants et l'art. R. 4741-1 du code du travail).

MESURES *de* PRÉVENTION

(à caractère permanent ou non permanent)

En commençant par les plus importants, arrêter les mesures de protection collective (organisation, équipements, etc.), à défaut de protection individuelle. Traiter le risque résiduel par la formation et l'information (consignes) permet de diminuer sa probabilité de survenance et sa gravité ou d'augmenter sa capacité d'évitement.

Mesures (à définir par risque repéré)

Consignes (ou suite des mesures)

MOYENS MIS *en* PLACE *pour le SUIVI du PLAN de PRÉVENTION, sa RÉACTUALISATION et son APPLICATION EFFECTIVE sur le TERRAIN*

(Cahier de liaison agents/entreprise utilisatrice ou compte rendu agents/entreprise extérieure signalement situation dangereuse, etc.).
